REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LOI N° 96-21 du 14 août 1996

portant autorisation de ratification de l'Accord de Crédit relatif au PAS III signé le 25 juin 1996 entre la République du Bénin et le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer du Japon.

L'ASSEMBLEE NATIONALE a délibéré et adopté en sa séance du mardi 13 août 1996,

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE promulgue la Loi dont la teneur suit:

Article 1er . Est autorisée la ratification, par le Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement, de l'Accord de Crédit relatif au troisième programmme d'ajustement structurel signé le 25 juin 1996 avec le Fonds de Coopération Economique d'Outre-Mer du Japon dans le cadre de la réalisation du projet sus-indiqué pour un montant de 3.752 millions de yens, soit environ 18 milliards (18.000.000.000) de francs CFA

Article 2 . La présente Loi sera exécutée comme Loi de L'Etat.

Fait à COTONOU le 14 août 1996

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU .

.../...

Le Premier Ministre, Chargé de la Coordination
de l'Action Gouvernementale et des Relations
avec les Institutions,

Adrien HOUNGBEDJI.

Le Ministre des Finances,

Moise MENSAH

Le Ministre du Plan, de la
Restructuration Economique et de la
Promotion de l'Emploi.

Albert TEVOEDJRE

Ampliations: PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MMEH 4 AUTRES MINISTERES 15 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP- DGID- DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DCCT- INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3 UNB-ENA-FASJEB 3 JO 1.